

COLLECTION DE LA CASA DE VELÁZQUEZ

41

COLECCIÓN PATRIMONIO -17

La nécropole ibérique de Cabezo Lucero
(Guardamar del Segura, Alicante)

C. ARANEGUI, A. JODIN, E. LLOBREGAT, P. ROUILLARD, J. UROZ
Étude anthropologique par G. Grévin

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES HISPANIQUES - CASA DE VELÁZQUEZ
INSTITUTO DE CULTURA JUAN GIL-ALBERT - DIPUTACIÓN PROVINCIAL DE ALICANTE

MADRID - ALICANTE 1993

A - Cerámica gris con pintura blanca.....	100
B - La cerámica gris monocroma.....	101
C - Las urnas.....	101
IV. LAS ÁNFORAS.....	103
V. LA CERÁMICA IBÉRICA.....	105
A - Copitas de ofrenda.....	105
B - El estilo con decoración policroma.....	105
C - El taller de los fondos rugosos.....	108
D - Las imitaciones de formas clásicas.....	108
E - Las urnas.....	110
F - Los platos y cuencos.....	113
G - La jarra de tipo Cabezo Lucero.....	114
VI. VASOS DIVERSOS.....	115
VII. LA DECORACIÓN PINTADA.....	115
ARMAS Y OBJETOS DE METAL EN LA NECRÓPOLIS DE CABEZO LUCERO.....	119
I. LAS ARMAS.....	119
A - Falcatas.....	121
B - Escudos.....	124
C - Grebas.....	126
D - Puñales y cuchillos.....	127
E - <i>Soliferreum</i>	129
F - Lanzas.....	129
II. INDUMENTARIA PERSONAL.....	130
A - Fíbulas.....	130
B - Broches de cinturón.....	131
C - Otros.....	133
CONCLUSION - CONCLUSIONES.....	137
ANNEXES.....	143
I. INVENTAIRE DES POINTS ET DES ZONES.....	145
II. APPROCHE DE LA CRÉMATION.....	315
III. ÉTUDE DÉTAILLÉE DU CONTENU DES URNES DU POINT 75.....	321
IV. ANTRACOANÁLISIS.....	329
BIBLIOGRAPHIE.....	333
TABLES DES MATIÈRES.....	345
PLANCHES - LÁMINAS.....	347

ANNEXE II

À PROPOS DE CABEZO LUCERO : APPROCHE DE LA CRÉMATION par Gilles Grévin

L'archéologie et l'histoire nous apprennent que les pratiques funéraires de l'inhumation et de l'incinération ont existé pendant des millénaires chez des peuples divers. Différents facteurs qui échappent en grande partie aux chercheurs ont contribué à la prédominance de l'un ou l'autre usage. Les théories émises par les historiens pour ébaucher une explication de chacune de ces pratiques présentent toutes quelque déficience par rapport aux données archéologiques¹. C'est vrai pour les périodes historiques où des auteurs de l'Antiquité grecque et romaine apportent des renseignements -généralement occasionnels-, tels par exemple, Homère, Thucydide, Diogène Laërce, Cicéron, Virgile, Ovide, Pliny l'Ancien, Tibulle, etc. Ce l'est davantage pour les temps de la préhistoire et de la protohistoire où les textes font défaut.

La croyance en une survie dans l'au-delà, plus particulièrement dans la tombe, semble ne pas avoir varié, que ce soit chez les inhumants ou chez les incinérants. La conviction qu'une sensibilité rémanente habite encore le mort est la même chez les uns et les autres ; le cadavre, inhumé ou incinéré, n'est-il pas habillé, orné de ses bijoux et souvent accompagné d'objets divers? L'urne contenant les restes du corps brûlé n'est-elle pas traitée comme l'est le cadavre?

L'apport des textes de l'Antiquité suscite des questions, notamment celle-ci : inhumation et incinération sont-elles radicalement opposées sur le plan eschatologique? Certains écrits semblent le suggérer. D'une part, le corps inhumé retourne à la Terre-Mère d'où il est tiré et qui lui rendra la vie². D'autre part, la crémation libère l'âme de son enveloppe charnelle qui est détruite, et lui permet de rejoindre le séjour des bienheureux tout en la purifiant³. Mais il apparaît que, quelles que soient les pratiques funéraires, leur portée eschatologique est foncièrement identique. Lorsque les deux genres de funérailles sont usités simultanément à Rome, à l'époque historique, la loi des Douze Tables les cite ensemble⁴. Cette coexistence ne reflèterait-elle pas, au-delà des différences d'usages, une même croyance fondamentale en la survie de l'âme?

Ce bref rappel, à titre liminaire, de notions connues nous a paru utile, mais tel ne sera pas notre propos. Celui-ci portera uniquement sur la crémation pour esquisser très brièvement son déroulement ainsi qu'une approche des pratiques qui la précèdent et qui la suivent.

Des éléments de réflexion sur la préparation des cadavres, l'édification du bûcher et le traitement des restes osseux après la crémation nous sont livrés par diverses sources :

- les données archéologiques qui proviennent :
- . des fouilles de cimetières ou de tombes à incinération isolées (par exemple, les restes trouvés dans un *ustrinum*, les restes d'une crémation sur une fosse, le tri ou l'absence de tri des os brûlés, leur mode de déposition, etc) ;
- . des fouilles méthodiques des urnes cinéraires en laboratoire et de l'étude anthropologique des os brûlés⁵ ; cette dernière est effectuée à la lumière des enseignements de la médecine légale.

1. Cf. F. CUMONT, *Lux perpetua*, Paris, 1949, p. 13-19 et 387-392.

2. Xénophon, *Cyropédie*, VIII, 7 ; Cicéron, *De legibus*, XI, 22, 56.

3. Servius, *Ad Aen.*, III, 68 ; Lydus, *De mens.*, IV, 40 ; Properce, IV, 7, 2 ; Quintilien, *Declam.*, X, 1, 2 ; etc.

4. "Hominem mortuum in urbe ne sepelito, neve urito." *Loi des XII Tables*, X, 1.

5. H. DUDAY, «L'étude anthropologique des sépultures à incinération», *Nécropoles à incinération du Haut-Empire*, (Lyon, 30-31 mai 1986), Lyon, 1987, p. 105 ; G. GRÉVIN, «Rites funéraires et anthropologie», *Les nécropoles gallo-romaines de Fréjus*, Fréjus, 1985, p. 10 ; J. M. REVERTE COMA, «La necrópolis ibérica de Pozo Moro (Albacete) : estudio anatómico, antropológico y paleopatológico», *TP*, 42, 1985, p. 195-282.

- les données textuelles, toujours partielles, fournies par des auteurs de l'Antiquité (nous en citons quelques uns ici).

- les observations que nous avons effectuées sur de très nombreuses incinérations en différents lieux de l'Inde et du Népal, depuis l'édification du bûcher jusqu'à la fin des opérations qui suivent l'achèvement de la crémation ; nous avons, à cet égard, noté une grande diversité de pratiques. Mais rapprochements et analogies avec l'Antiquité dans le domaine des coutumes funéraires ne vont pas sans risques. Ils peuvent cependant contribuer, avec la prudence qui s'impose, à l'interprétation de certains faits archéologiques.

D'une manière générale, l'incinération concerne les adultes et les adolescents. Pour les enfants, la situation est complexe. Des témoignages archéologiques montrent que les enfants de tous âges sont incinérés à l'âge du Fer. Encore faudra-t-il savoir s'il y a eu des exceptions selon les lieux et en fonction de l'âge des sujets. La crémation sans distinction d'âge est attestée à Cabezo Lucero⁶, à Ensérune⁷, à Mailhac⁸, à la nécropole de "Las Peyros" (Couffolens, Aude)⁹. Notons aussi les incinérations de tout jeunes enfants chez les Carthaginois¹⁰.

Chez les Romains, d'après Pline, "l'usage veut qu'on n'incinère pas un être humain avant la première venue de ses dents"¹¹, c'est-à-dire avant six mois environ ; on les inhume donc. Il en est de même en Grèce¹² et chez d'autres peuples de l'Antiquité¹³. Il semble, en effet, que les enfants décédés en bas âge, les morts-nés, les femmes mortes en couches constituaient chez les anciens une anomalie dans l'ordre naturel des choses ainsi que dans l'ordre social¹⁴. Dans ces cas, les pratiques funéraires différaient de celles relatives aux adultes.

En ce qui concerne l'habillement des défunts, un linceul peut recouvrir le corps nu (ce qui ne paraît pas fréquent) ou porteur de ses vêtements, ou bien le cadavre habillé peut être dépourvu de linceul. Des atours (bijoux, parures) ornent éventuellement le mort en fonction de sa condition sociale.

L'essence des bois utilisés dans le bûcher varie selon les régions et influe dans une certaine mesure sur l'efficacité du foyer : vitesse de combustion, pouvoir calorifique¹⁵. Chez les Romains, le bois devait, en principe, être brut : la loi des Douze Tables interdisait l'usage de l'*ascia*¹⁶. Mais par la suite, sous l'Empire, on a parfois façonné et décoré le bois, par exemple avec de la peinture¹⁷.

Le mode d'édification du bûcher¹⁸ est fonction du milieu culturel et, à l'intérieur de celui-ci, du niveau social ; cette variété a toujours existé dans l'espace et dans le temps. Ainsi, la forme la plus simple du bûcher

6. Par ex. P. 26b, P. 47, P. 91, etc.

7. G. et S. ARNAUD, *Étude anthropologique des tombes à incinération de l'oppidum d'Ensérune* (rapport dactyl., labo. de Draguignan, 1979) : tombes 46, 53, 69, 112, 167, 168.

8. G. et S. ARNAUD, *Étude des vestiges osseux humains des tombes à incinération de Mailhac* (rapport dactyl., labo. de Draguignan, 1978) : tombes 88, 141, 146, 188, 201, 202, 212, 253, 284, 308.

9. H. DUDAY, «Étude des restes osseux provenant de la nécropole de "Las Peyros" à Couffolens (Aude)», *RAN*, XIV, 1981, p. 57 (tombe 56 : enfant de 6 à 10 mois), p. 60 (tombe 77 : enfant de moins de 5 ans).

10. H. BÉNICHOU-SAFAR, «Sur l'incinération des enfants aux tophets de Carthage et de Sousse», *Rev. de l'histoire des religions*, CCV, 1, 1988, p. 57-68.

11. Pline, *Hist. nat.*, VII, 15. Cette pratique est attestée par Juvénal, XV, 139-140.

12. M. P. NILSSON, *Geschichte der griechischen Religion*, 1, Munich, 1941, p. 161.

13. SCHRADER-NEHRING, *Reallexikon der Indo-germanischen Altertumskunde*, 2^e éd., s. v. *Friedhof*, p. 384. À l'heure actuelle, chez certains peuples, on n'incinère pas les enfants âgés de moins de six mois ; nous l'avons constaté, par exemple, au Népal.

14. W. DEONNA, «Cimetières de bébés», *Rev. archéologique de l'Est*, 6, 1955, p. 231-247 ; KING, «Infant burial», *Classical Review*, XVII, 1903, p. 83.

15. Par ex. le bois de chêne identifié dans des tombes à incinération gallo-romaines est un excellent combustible ; cf. G. BÉRARD, «La nécropole gallo-romaine de la Calade à Cabasse (Var)», *Gallia*, 19, 1961, p. 125 (tombe 15) (= BÉRARD, *La nécropole gallo-romaine de la Calade*). À Cabezo Lucero, les analyses anthracologiques effectuées par Elena Grau Almero ont permis d'identifier des essences de bois qui sont de très bons combustibles : pin, olivier, genévrier.

16. Cicéron, *De legibus*, II, 23.

17. Pline, *Hist. Nat.*, XXXV, 7 ; Hérodien, IV, 3.

18. Sur le plan du vocabulaire, chez les Romains, Servius, *Ad Aen.*, XI, 185, distingue *pyra*, le bûcher prêt à être allumé, et *rogus*, le bûcher allumé ; terminologie incertaine, car ce même auteur désigne aussi l'entassement du bois du nom de *rogus*.

peut consister en un agencement sommaire du bois dont le volume n'excèdera pas le strict nécessaire à la crémation¹⁹. La disposition peut être plus soignée, plus élaborée, et la hauteur du bûcher constitue un véritable signe extérieur de richesse²⁰. De toute manière, l'agencement du bois doit permettre la circulation de l'air par la base, donc un bon tirage et par conséquent une crémation efficace et rapide.

Le bûcher est tantôt distinct de la fosse préparée pour la sépulture²¹ ; chez les Romains, il peut être édifié sur un *ustrinum*, aire aménagée à cet effet ; tantôt il est établi sur la fosse : c'est le *bustum* des Romains. Ces deux dispositions ont coexisté dans la Protohistoire et dans l'Antiquité. À Cabezo Lucero, on a trouvé des fosses peu étendues et peu profondes qui ne sont pas des sépultures proprement dites. Plusieurs d'entre elles contenaient des cendres et présentaient des parois rubéfiées. Il est très vraisemblable que des bûchers aient été dressés sur ces fosses. Celles-ci recevaient les os brûlés et du bois en ignition, par suite de l'effondrement normal du bûcher en cours de combustion et par l'action de l'employé chargé de la crémation. Dans des cimetières gallo-romains, des constatations semblables ont été faites, mais dans des fosses d'une superficie plus grande, qui devait correspondre à celle du bûcher. La fosse pouvait comporter certains aménagements ; ainsi, au sud de l'Espagne, en Bétique, à l'époque républicaine, les corps étaient brûlés dans des fosses dont le fond était pavé de galets²². Remarquons enfin que, quelle que soit la disposition du bûcher, il n'est pas nécessaire que celui-ci soit très volumineux pour brûler un sujet de corpulence moyenne²³.

Nous ignorons pour une grande part les données relatives à ce que nous pourrions appeler les apprêts de l'incinération durant la période protohistorique. L'Antiquité, par contre, apporte des informations textuelles. Nous savons ainsi que toute l'opération de la crémation est confiée à un employé appelé *ustor* chez les Latins²⁴ ; c'est lui qui place le corps sur le bûcher, allume le feu avec les torches portées pendant le cortège funèbre²⁵, et l'entretient.

Le défunt est, en principe, transporté sur une civière ; ou bien il en est retiré, ou bien il y reste, attaché ou non, pour être placé sur le bûcher. Il peut aussi être transporté dans un cercueil de bois et brûlé avec celui-ci²⁶.

Lorsqu'un cadavre est étendu sur le bûcher, il peut être recouvert de paille ou de bois²⁷. On lui rouvre les yeux, selon la pratique romaine attestée par Pline, "la religion ne permettant pas... qu'ils [= les morts] ne se montrent pas au ciel."²⁸ Cette indication est précieuse, car elle suppose la position du corps en décubitus dorsal. Il semble d'ailleurs que cette position ait été la plus fréquente parce que la plus logique.

Avant de mettre le feu au bûcher, les Romains pratiquent le rite de l'*os resectum*. Il consiste à prélever une très petite portion du corps, généralement un doigt pour des raisons de commodité, et à jeter par trois fois sur lui une poignée de terre²⁹.

Le déroulement de l'incinération dépend de nombreux facteurs : qualité du bois -évoquée plus haut-, adjonction éventuelle de substances combustibles adjuvantes telles que la poix³⁰, le papyrus³¹ ou la graisse,

19. Cf. Lucaïn, *Pharsale*, VIII, 738. - Nous avons vu à Calcutta des bûchers peu volumineux.

20. Plutarque, *Brutus*, 20, 3.

21. Dans le tumulus de la Guérine, à Cabasse (Var) (VI^e siècle av. J. -C.), la découverte d'une petite aire d'incinération distincte de la fosse contenant l'urne cinéraire a montré que la crémation a eu lieu sur le tumulus en cours de construction. G. BÉRARD, «La nécropole de la Guérine à Cabasse (Var)», *RAN*, XIII, 1980, p. 56.

22. J. PRIEUR, *La mort dans l'Antiquité romaine*, Rennes, 1986, p. 25.

23. Nous avons vu fonctionner des bûchers dont la hauteur n'excédait pas 0, 80 m, par ex. à Bénarès, à Calcutta.

24. Catulle, LIX, 5 ; Lucaïn, *Pharsale*, VIII, 738.

25. Calpurnius Flaccus, *Decl.* 29.

26. Dans les deux cas, on peut retrouver les clous d'assemblage des pièces de la civière ou des parois du cercueil parmi les résidus du bûcher.

27. Un exemple de couverture de branches paraît attesté à l'époque romaine ; cf. BÉRARD, *La nécropole gallo-romaine de la Calade*, p. 125. Pour l'époque actuelle, nous avons vu deux modes de couverture : bois en Inde, paille au Népal (entre autre à Pasupatinath).

28. Pline, *Hist. nat.*, XI, 37, 55.

29. Ce rite paraît remonter à l'époque où, à Rome, on est passé de la pratique de l'inhumation à celle de l'incinération. On a ainsi conservé symboliquement l'usage de l'inhumation ; cf. Cicéron, *De legibus*, I, 24, 60.

30. Par ex. Martial, *Epigr.*, X, 97.

31. Plutarque, *Convival.*, III, 4, 2, 3 ; Macrobe, *Saturnalia*, VII, 7.

conditions météorologiques (vent, humidité, . . .), état du cadavre (corpulence, adiposité), températures du bûcher, temps d'exposition aux flammes, application ou négligence du préposé à la crémation.

Le défunt peut recevoir libations et offrandes. Chez les Grecs, les libations sont attestées par des textes dès l'époque homérique³². Les Romains les pratiquent également. Les offrandes sont de diverses sortes : de la vaisselle³³, des aliments³⁴, du pain ou de la pâtisserie³⁵, des parfums³⁶, des fleurs³⁷ ou des produits coûteux tels que l'encens et la cannelle³⁸. Le simple bûcher, sans offrande, pouvait être considéré comme un signe de pauvreté³⁹.

Généralement, dans les premiers moments de la crémation du cadavre en decubitus dorsal, il se produit un phénomène de rétraction des muscles : les membres supérieurs et inférieurs se replient par mouvements saccadés dans la position dite "du boxeur"⁴⁰. Lorsque la température du bûcher est suffisamment élevée sous le crâne, deux phénomènes différents peuvent se manifester : ou bien le crâne éclate sous la pression des gaz (notamment le gaz carbonique provenant de la décomposition de l'albumine du cerveau) et de la vapeur d'eau ; ou bien gaz et vapeur d'eau s'échappent par les ouvertures naturelles du crâne.

Entre temps, les flammes ont détruit la peau et une partie du tissu musculaire. Les graisses ont commencé de fondre et constituent alors une matière inflammable supplémentaire⁴¹. La position dite "du boxeur" facilite la crémation des membres supérieurs et inférieurs, en raison d'une meilleure circulation de l'air entre eux et le bois enflammé. Le préposé à la crémation entretient, en principe, le bûcher qui s'effondre peu à peu vers son milieu. Par la suite, il rassemble à plusieurs reprises, avec plus ou moins de zèle (nous en avons été témoin lors des crémations que nous avons observées récemment) les os qui se sont fragmentés ainsi que le bois en ignition. Le thorax et le rachis sont les parties du corps détruites en dernier lieu. C'est alors que, toute connexion anatomique ayant disparu (on n'en a d'ailleurs jamais trouvé qui aient subsisté), os et bois brûlés forment un magma.

Il est certain que la température est à tout moment inégale dans le bûcher, de la périphérie au milieu. Il en résulte des différences de combustion des os qui se reflètent dans les diverses colorations des fragments subsistant après la crémation.

L'incinération terminée, que devient le magma de cendre, d'os et de braises? Nous ignorons ce qui se pratiquait dans la Protohistoire ; laissait-on les braises s'éteindre ou les arrosait-on avec de l'eau, comme cela se fait actuellement dans plusieurs pays d'Asie? Chez les Romains, c'est avec de l'eau ou du vin que l'on éteint les braises⁴² ; du parfum est parfois répandu sur les cendres⁴³.

Si l'incinération est pratiquée sur la fosse (*bustum* des Romains), les os brûlés ne sont pas recueillis et restent au fond de l'excavation. Si l'incinération a lieu en un endroit distinct, par exemple sur un *ustrinum*, deux possibilités se présentent : ou bien les os mêlés aux restes du bûcher sont déposés dans la fosse ou dans une urne, ou bien les os sont triés pour être placés dans une urne⁴⁴. Les Grecs de l'époque homérique étendent

32. Homère, *Iliade*, XXIII, 164, 178 ; XXIV, 47-78 ; *Odyssée*, X, 519 ; XI, 27.

33. On la retrouve, fragmentée et brûlée, avec les résidus du bûcher.

34. Par ex. Virgile, *Enéide*, VI, 221. Les fouilles de tombes à incinération mettent au jour des ossements brûlés d'animaux, des fruits ou des noyaux de fruits carbonisés, etc.

35. Par ex. Catulle, LIX, 4 ; cf. BÉRARD, *La nécropole gallo-romaine de la Calade*, p. 117 (tombe 9) et 143 (tombe 27).

36. Plinie, *Hist. nat.*, VII, 186 ; XII, 18 ; Properce, II, 13, 23.

37. Stace, *Silves*, II, 1, 160.

38. *CIL*, XIV, 413 ; Stace, *Silves*, II, 6, 88.

39. Lucaïn, *Pharsale*, VIII, 738.

40. Nous avons été de nombreuses fois témoin de ce phénomène. Ces mouvements de rétraction peuvent être brutaux. Plinie, *Hist. nat.*, VII, 186, cite le cas d'un personnage dont le corps "fut projeté hors du bûcher" ; ignorant la nature du phénomène, Plinie l'attribue à la "violence des flammes" : *flammae vi e rogo eiectus*.

41. Les données physico-chimiques relatives à la graisse varient selon les individus.

42. Stace, *Silves*, II, 6, 90 ; cf. Virgile, *Enéide*, VI, 226. La loi des Douze tables avait cependant interdit l'usage du vin qualifié de *sumptuosa respersio* : Cicéron, *De legibus*, II, 24, 60.

43. Ovide, *Fastes*, III, 561 ; *Tristes*, III, 3, 69.

44. Dans une nécropole protohistorique de Provence, on a observé que les restes humains étaient toujours recueillis dans un vase à provision en céramique modelée. Les indigènes semblent avoir voulu utiliser à cet usage des récipients relevant exclusivement de leur tradition. Cf. Ch. et P. ARCELIN, «La nécropole protohistorique de la Catalane aux Baux-de-Provence», *RAN*, VI, 1973, p. 98.

les os brûlés sur une couche de graisse ; le tout, enveloppé dans une pièce d'étoffe, est enfermé dans un coffret ou une urne ou une amphore que l'on enterre⁴⁵. Les Romains recueillent les os calcinés dans un linge⁴⁶ ou un autre réceptacle⁴⁷ qui n'est pas nécessairement mis dans l'urne.

Le tri des os brûlés peut être très méticuleux. Nous l'avons constaté dans plusieurs cas : à Cabezo Lucero où même de petits fragments de dents avaient été collectés⁴⁸, pareillement dans les nombreuses urnes cinéraires d'époque romaine que nous avons fouillées en laboratoire⁴⁹. Un lavage des restes osseux ainsi recueillis pouvait être pratiqué : c'est ce que révèle l'aspect des os contenus dans les urnes à Cabezo Lucero : tous les fragments sont exempts d'adhérences cendreuse, charbonneuse ou autres.

Enfin, les restes humains déposés dans des urnes ou en pleine terre sont souvent accompagnés de mobilier.

45. Homère, *Iliade*, XXIII, 237, 239, 254 ; *Odyssée*, XXIV, 44-78. La graisse assure dans une certaine mesure une meilleure protection des os brûlés.

46. Tibulle, III, 2, 38

47. On connaît deux exemples de tissus d'amiante contenant des os calcinés : l'un trouvé en 1633 à Pouzzoles, l'autre en 1702 près de Rome. Ce dernier, conservé au Vatican, mesure 1,83 x 1,62 m ; cf. E. Saglio, s. v. *Asbestus*, dans Daremberg et Saglio, *Dict. des antiquités grecques et romaines*, I, p. 464. Nous n'avons pas vu ce matériel. Il est cependant difficile de partager l'avis de E. Saglio qui, tout en notant la propriété ignifuge de l'amiante, écrit -ce qui est contradictoire- que ce matériau pouvait "servir de linceul pour les corps qu'on brûlait sur un bûcher et à en conserver les cendres sans mélanges."

48. Par ex. dans P 26 I 231, P 42, P 67, P 75, etc. Parmi les restes humains d'une autre nécropole à incinération protohistorique (Saint-Julien, commune de Pézenas, Hérault), on a également trouvé des dents ; cf. Ch. LLINAS et A. ROBERT, «La nécropole de Saint-Julien de Pézenas (Hérault). Fouilles de 1969 et 1979», *RAN*, IV, 1971, p. 25.

49. Par ex. Fréjus, nécropole du Pauvadou. Plinie, *Hist. nat.*, VII, 15, avait déjà noté : "Les dents sont si réfractaires au feu qu'elles résistent même à l'incinération des corps."